

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre, s'est réuni dans la salle des mariages de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 35.

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Diana LEFEUVRE, M. Christophe HARDY, Mme Patricia RAULT, M. Nicolas BRICHET, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, M. Serge BOUDET, Mme Isabelle COLLET, M. Jean-Christian BOURCIER, Mme Maria CARRE, Adjoint.

M. Jean-Claude RAULT, Mme Patricia DESANNAUX, Mme Jocelyne DESANCE, M. Anthony FRANDEBOEUF, Mme Vanessa GAUTIER, Mme Aurélie BOULANGER, M. Steve HOUSSARD, Mme Allison DURAND, M. Arnaud BRIDIER, M. Alexis RABAUD, Mme Solène DELAUNAY (à partir de la délibération n° 3), Mme Asia MARION, Mme Isabelle BIARD, M. Antoine MADEC, M. Sylvain BOURGEOIS, Mme Nolwenn FLOCH, M. Anthony HUE, Mme Elsa LAFAYE, Mme Virginie D'ORSANNE, M. Jimmy BOURLIEUX, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

M. Patrick MANCEAU, ayant donné pouvoir à M. Serge BOUDET.
M. Khaled BENMAKHLOUF, ayant donné pouvoir à Mme Jocelyne DESANCE.
Mme Alice LEBRET, ayant donné pouvoir à M. Louis FEUVRIER.
M. Mathieu MILESI, ayant donné pouvoir à M. Jean-Christian BOURCIER.
Mme Solène DELAUNAY (pour la délibération n° 1 et n° 2).

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Jean-Jacques BOUCHER, Directeur Général des Services.
M. Olivier AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.
Mme Lucie GELY, chargée de mission auprès du maire.
Mme Maryline PINSULT, service du conseil municipal.

Mme Asia MARION a été nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**Compte rendu**

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

Monsieur le Maire présente, au nom de l'assemblée municipale, des félicitations pour la naissance le :

- 21 avril 2020 de Kara BUISSON, fille de Monsieur Antoine-Alexandre BUISSON, de la Direction Education-Enfance-Jeunesse.
- 7 juillet 2020 de Eliya HALEUX, fille de Madame Cindy HALEUX, du Centre Communal d'Action Sociale.
- 20 août 2020 d'Adèle CONSTANCY, fille de Monsieur Eddy FELIX, de la Direction Education-Enfance-Jeunesse.
- 9 septembre 2020 de Margaux PRENVEILLE, fille de Monsieur Jérémy PRENVEILLE, de la Direction Services Techniques-Environnement.

et des condoléances pour le décès le :

- 3 juillet 2020 de Monsieur Albert COULMAIN, père de Mesdames Valérie et Béatrice COULMAIN, de la Direction Education-Enfance-Jeunesse.
- 14 août 2020 de Madame Thérèse AUVRAY, mère de Monsieur Olivier AUVRAY, de la Direction Services Techniques-Environnement.
- 7 septembre 2020 de Monsieur Francis TURGIS, père de Madame Sandra MONGODIN, de la Direction Citoyenneté-Prévention.
- 11 septembre 2020 de Monsieur Georges VEYRE, père de Monsieur Hervé VEYRE, de la Direction Ressources Humaines.

Madame Asia MARION est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 juin 2020

1. MAINTIEN DE LA TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

ADOpte A L'UNANIMITE

2. DEROGATION TEMPORAIRE AU REPOS DOMINICAL DES CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES POUR LE DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020

ADOpte – 3 ABSTENTIONS (MME LAFAYE, M. HUE, MME FLOCH)

3. DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2020

ADOpte A L'UNANIMITE

4. TENNIS CLUB FOUGERAIS – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA REFECTION DE LA SALLE DE SQUASH ET LA RENOVATION DES EUX COURTS EXTERIEURS

ADOpte A L'UNANIMITE

5. MAISON FAMILIALE RURALE DE FOUGERES : GARANTIE D'UN EMPRUNT DE 180 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

ADOpte A L'UNANIMITE

6. FOUGERES HABITAT OPH DU PAYS DE FOUGERES – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR UN PRET DE 180 000 € POUR DES TRAVAUX DE MENUISERIES MULTI-SITES SUR L'ANNEE 2019 A FOUGERES

ADOpte A L'UNANIMITE

(M. BESSON NE PARTICIPE NI AU DEBAT, NI AU VOTE)

7. FOUGERES HABITAT OPH DU PAYS DE FOUGERES – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR UN PRET DE 571 000 € POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION ELECTRIQUE DES QUARTIERS DES COTTERETS ET LA ROULAIS A FOUGERES

ADOpte A L'UNANIMITE

(M. BESSON NE PARTICIPE NI AU DEBAT, NI AU VOTE)

8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES POUR UNE TOMBOLA SOLIDAIRE

ADOpte A L'UNANIMITE

9. RENOUELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE ET PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES

ADOpte A L'UNANIMITE

10. PERSONNEL DE LA VILLE DE FOUGERES : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2020

ADOpte A L'UNANIMITE

11. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES FOUGERAISES DU 1ER DEGRE – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES – ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 –REGULARISATION

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. VENTE DE REPAS SCOLAIRES A L'HOPITAL DE JOUR GUILLAUME REGNIER – AVENANT N° 18 A LA CONVENTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

ADOPTE A L'UNANIMITE

13. ASSOCIATION LES PAPILLONS DU MERCREDI – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. ARGENT DE POCHE – EVOLUTION DU DISPOSITIF

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. ASSOCIATIONS LA GRANJAGOUL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – ANIMATIONS ETE 2020

ADOPTE A L'UNANIMITE

16. ASSOCIATION ATELIER DE L'OTERBOI - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. PROJET AVENTURE MEDIEVALE

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. SUBVENTION HAUT NIVEAU PAYS DE FOUGERES BASKET, AGL DRAPEAU FOUGERES FOOTBALL ET RUGBY PAYS DE FOUGERES AGL – ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE – SAISON SPORTIVE 2020/2021

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS EVENEMENTS – ANNEE 2020

ADOPTE A L'UNANIMITE

20. ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS PROPRIETES – ANNEE 2020

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. RUE DU CHEVAL NOIR – CESSION DE TERRAIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

22. LOTISSEMENT COMMUNAL RUE MELOUIN – CESSION D'UN LOT

ADOPTE A L'UNANIMITE

23. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT D'UN ACOMPTÉ DE SUBVENTION A M. DUFEU POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

ADOPTE A L'UNANIMITE

24. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVES

ADOPTE A L'UNANIMITE

(M. BOURCIER NE PARTICIPE NI AU DEBAT, NI AU VOTE)

25. PROJET QUARTIER LIBRE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES ACTIVES AU CENTRE SOCIAL POUR LA REALISATION D'UN GRAFF

ADOPTE – 2 ABSTENTIONS (MME D'ORSANNE,
M. BOURLIEUX)

➤ **QUESTION ORALE DES ELUS RASSEMBLEMENT NATIONAL :**

« Depuis plusieurs semaines, la technologie 5G est au cœur des débats. Au nom d'un pseudo-écologisme derrière lequel se cache, en réalité, des considérations idéologiques anti-progrès et anti-évolution, des majorités municipales se prononcent vivement contre le déploiement de la 5G dans leur ville.

Que ce soit à Grenoble, à Lyon ou encore à Rennes, des obscurantistes, arrivés à la tête de municipalités grâce à une élection tronquée par le contexte sanitaire et une abstention historique, cultivent un discours anxiogène voire complotiste à l'égard d'une technologie pourtant essentielle.

Contrairement aux élucubrations du Maire EELV de Grenoble, la 5G ne consiste pas à « regarder du porno en Haute Définition dans les ascenseurs ».

C'est une technologie qui permettra la création de milliers d'emplois dans le numérique, les services, l'industrie ou encore la santé. Elle est essentielle également pour les entreprises et est une opportunité majeure pour les collectivités : que ce soit en matière de pilotage de la « ville intelligente », de numérisation de l'administration, de gestion des déchets ou encore de la consommation d'eau.

Au regard de ces enjeux, notre collectivité gagnerait à s'engager de manière claire et officielle en faveur du déploiement de cette technologie sur notre territoire. Elle représente un enjeu clé du développement économique de Fougères et de son pays au cours des prochaines années.

Évidemment, il n'est pas du ressort de la Municipalité d'interdire ou d'autoriser le déploiement futur de la 5G sur notre territoire. En revanche, notre rôle d'élus est de prendre position sur ce dossier, à la fois pour rassurer les citoyens et envoyer un signal positif aux acteurs économiques de notre ville.

Ma question est donc la suivante, Monsieur le Maire, quelle est la position de votre majorité sur ce dossier ? Allez-vous céder, vous aussi, aux discours mensongers et obscurantistes des anti-5G ou, au contraire, vous montrez volontariste à l'égard des opérateurs et du déploiement de cette technologie dans notre ville ? »

➤ **REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE :**

« Vous m'avez adressé une question orale relative à la 5G. Comme vous le reconnaissez vous-même, il s'agit là d'un sujet d'ordre national, puisque les décisions liées au déploiement de cette nouvelle technologie relèvent du Gouvernement et du Parlement, mais en aucun cas de la Mairie.

Le règlement de notre Conseil Municipal, encore en vigueur et que nous examinerons dans les prochaines semaines comme le prévoit la loi, stipule que les questions orales « se limitent aux affaires d'intérêt strictement communal, le Maire n'étant pas habilité pour répondre à des questions concernant d'autres collectivités territoriales, établissements publics ou l'Etat ». De manière exceptionnelle, je répondrai à votre question mais ce sera la dernière fois. Sinon, et vous le comprendrez aisément, vous pourriez évoquer n'importe quel sujet national et me demander ce que j'en pense. Il y aurait alors détournement de la procédure des questions orales.

Bien évidemment, vous pouvez toujours vous exprimer sur tous ces sujets, mais lors des réunions du Conseil Municipal il convient de respecter les règles fixées par notre règlement intérieur.

La 5G est une étape supplémentaire dans le déploiement des technologies liées aux systèmes de téléphonie mobile. Elle fait suite à de précédentes évolutions : passage de la 2G à la 3G, puis de la 3G à la 4G. A chacune de ces évolutions, des inquiétudes se sont exprimées, et c'est tout à fait normal. Au fur et à mesure du déploiement de nouvelles technologies, quelles qu'elles soient, il est logique de s'interroger sur les éventuels risques qu'elles engendrent. De nombreuses études ont été réalisées, d'autres sont en cours, et c'est tout à fait souhaitable que les scientifiques puissent apporter leur contribution à de telles évolutions.

A ce jour, le déploiement de la 5G fait l'objet d'expérimentations. Nous y sommes favorables car c'est une technologie qui permet davantage de rapidité dans l'échange de données, grâce notamment à des vitesses de débit beaucoup plus importantes qu'actuellement.

La période de confinement que nous avons vécue a mis en exergue les difficultés auxquelles certains de nos concitoyens ont été confrontés, par manque de réseau ou mauvaise qualité de celui-ci, notamment dans les territoires ruraux.

La 5G devrait donc apporter des réponses aux besoins de nos concitoyens, notamment en termes de couverture mobile et d'accès aux réseaux, ainsi qu'aux entreprises et établissements de notre territoire. Elle participe ainsi à l'aménagement et à l'attractivité de notre territoire, des priorités que nous avons toujours fait nôtres et pour lesquelles nous continuerons de nous mobiliser, comme nous l'avons toujours fait. »

Approbation de la liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le jeudi 5 novembre 2020 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h00.